

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 30 Mai 2022

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, Mme Michelle ECLERCY, M. Guillaume GILLES – Adjoints

Mme Valérie DOLIMIER- Conseillère Municipal déléguée

Mme Fanny ABRIAT – Conseillère Municipale déléguée

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER,

M. Laurent LANCEREAU M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 17 membres.

Excusée non représentée : Mme Virginie SILLARD.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 Avril 2022

Monsieur Guillaume GILLES est désigné Secrétaire de séance

MARCHÉS PUBLICS

RÉAMÉNAGEMENT DE LA POSTE EN LOGEMENTS ET SALLE POUR LES ASSOCIATIONS

APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU LOT N°8

Il est proposé un avenant N°1 au lot n°8 (Plomberie Chauffage Ventilation de l'entreprise GOURBEAU). Il s'agit de moins-value sur les éviers, les kitchenettes dans les cuisines, ainsi que les vasques pour 3 914 € HT. Le montant du marché de 68 396,41 € HT passe donc à 64 482,41 € HT.

Le Conseil Municipal accepte cet avenant.

APPROBATION D'UN AVENANT N°4 AU LOT N°2

Il est proposé un avenant N°4 au lot n°2 (Gros œuvre de l'entreprise CONTIVAL). Il s'agit de moins-value sur les bordures, le terrassement, les planchers et des réseaux pour 3 580,82 € HT. Le montant du marché de 195 231,24 € HT passe donc à 191 650,42 € HT.

Le Conseil Municipal accepte cet avenant.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICES D'UTILISATION DU LOGICIEL MARCOWEB POUR LES MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le contrat de services pour le logiciel des marchés publics « Marcoweb ». Ce logiciel est exploité par la Société AGYSOFT à GRABELS (Hérault). Le contrat de services d'utilisation du logiciel porte sur une durée de trois ans. La redevance annuelle d'utilisation est de 1572 € HT.

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de ce contrat.

FINANCES

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler l'ouverture de la ligne de trésorerie. En effet, les dépenses actuelles d'investissement ont un impact important sur la trésorerie de la collectivité. Dans l'attente, du versement des subventions d'investissement et des autres dotations financières, il est nécessaire d'avancer l'argent et donc de puiser dans la trésorerie. Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie de 150 000 € pour une année.

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de cette ligne de trésorerie.

RÈGLEMENTATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est chargé au nom de la Commune du « maintien de l'ordre et de la décence dans le cimetière » (Article L.2213-9 du CGCT) en général, et en particulier des autorisations de transport des personnes décédées, des autorisations de dépôt temporaire, des inhumations, des exhumations, de la surveillance des lieux de sépulture... Les opérations funéraires sont des moments difficiles pour les familles et les risques de contentieux sont particulièrement élevés dans ce domaine.

Une première précaution sera de prévoir un règlement.

Ce règlement aura pour objectif en particulier de connaître les entreprises qui interviennent dans le cimetière pour des travaux. Il faut rappeler que la concession est « une propriété privée » mise à disposition par la collectivité pour un certain temps et ce, dans un espace public. Il est donc essentiel de savoir qui fait des travaux, quand et pour qui !

Le règlement porte sur les sépultures en concessions, dans l'espace cinéraire, mais également sur les travaux, et la police de circulation dans l'enceinte du cimetière.

Le Conseil Municipal adopte le règlement général du cimetière de Ligugé.

ENVIRONNEMENT

VALIDATION DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Valérie DOLIMIER pour la présentation des zones humides recensées sur le territoire communal.

« L'inventaire des zones humides et l'analyse bibliographique ont également pu permettre de recenser sur le territoire communal **22 points d'eau** dont 17 mares et 5 sources, ainsi que **10 plans d'eau**, dont 7 étangs et 3 autres types de pièces d'eau (lagunage, station de phyto-épuration, zone de rétention d'eau...).

L'évaluation patrimoniale des zones humides a permis de caractériser 8.3 ha de secteurs de zones humides à enjeux très forts, 35.5 ha à enjeux forts et 1.3 ha à enjeux moyens. Des actions de restauration ou de protection doivent donc être mises en place en priorité sur les zones humides à enjeux très forts et forts » (extrait du rapport de Vienne Nature).

Le Conseil Municipal valide le recensement des zones humides.

MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE BIODIVERSITÉ DE GPCu ET DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que Grand Poitiers Communauté urbaine souhaite mettre en place sa feuille de route Biodiversité. L'idée majeure vise à freiner l'érosion de la biodiversité et anticiper les effets du changement climatique. Pour cela, GPCu souhaite s'appuyer sur les dynamiques communales préexistantes. L'objectif est de constituer un réseau informel d'élus et d'agents au sein des communes du territoire. Ce réseau sera sollicité pour des échanges d'informations, mais également pour participer à des commissions et groupes de travail sur la question.

Il est donc proposé de désigner un référent élu (Madame Valérie DOLIMIER) et un référent agent (Monsieur Hervé MAINSON).

Le Conseil Municipal valide le principe de cette participation pour la mise en œuvre de la feuille de route Biodiversité de GPCu, et propose Mme DOLIMIER et M. MAINSON, comme référents sur cette action.

JEUNESSE

CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fanny ABRIAT pour la présentation du projet de création d'un conseil municipal des jeunes.

La France a signé en 1990, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), qui en particulier défend le droit de l'expression chez les enfants et chez les jeunes. Dans son projet éducatif, la Commune de LIGUGÉ défend des valeurs fortes comme l'autonomie, la laïcité, l'engagement en faveur du développement durable, la tolérance, la solidarité, la citoyenneté... Les jeunes ont des choses à dire, des propositions à faire. Il est du rôle des élus « adultes » de les guider, les accompagner, dans la formulation et l'organisation de leurs projets. La création d'un Conseil Municipal des Jeunes permettrait de donner la parole aux jeunes et de faire remonter les idées.

Le Conseil Municipal valide la création d'un Conseil Municipal des Jeunes à Ligugé.

MODIFICATION DU MONTANT DES CHÈQUES CADEAUX POUR LES PARTICIPANTS AUX CHANTIERS DE JEUNES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fanny ABRIAT pour présenter la demande de la commission Jeunesse qui a souhaité revoir les montants des chèques cadeaux pour les participants aux chantiers de jeunes.

Les nouveaux montants seraient :

- Aide animateur = 7 heures de travail par jour pendant 5 jours : 70 €
- Aide chantier extérieur = 6 heures de travail par jour pendant 5 jours : 60 €
- Aide à la cuisine = 5 heures de travail par jour pendant 5 jours : 50 €

Le Conseil Municipal valide cette modification.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'ACTIV 3

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la demande de subvention ACTIV 3 au Département de la Vienne pour le réaménagement de La Poste.

DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION « CONTES EN FÊTE »

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350 Euros à l'association « Contes en Fête ».

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Monsieur Bernard MAUZÉ informe le Conseil Municipal des dossiers traités par les différents Syndicats et à la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

Ligugé le 1 Juin 2022



Le Maire,


Bernard MAUZÉ